

AVIS.

Toutes personnes qui pourraient avoir perdu des effets en allant des Etats-Unis, par le Chemin de Fer Vermont Central, sont priées d'en donner avis, avec la description, et l'époque à laquelle ces effets ont été perdus, à M. PAUL MONDOU, agent du chemin à Montréal ou à M. GODFREY COLE, Worcester, Mass. On devra s'empresse d'envoyer au réclamant ces Messieurs se chargeront de faire parvenir, de suite, les dits effets réclamés, à leur destination. Les lettres devront être adressées aux effets perdus sur ce chemin sont en grande quantité. PAUL MONDOU, No. 65, rue des Commissaires, Montréal, 12 déc.

CHEMIN DE FER DU VERMONT ET DU VERMONT ET CANADA. Arrangement d'Hiver. Route de la Maille anglaise et des Etats-Unis pour New-York, Albany, Troy, Worcester, Boston et l'Est.

LES TRAINS DE PASSAGERS partiront comme suit: LE POINT-à-POINT à 11 h 12 A. M. et à 4 h 40 P. M. ou à l'arrivée des Trains du Champlain et St. Laurent de Montréal.

LES Passagers pour New-York, Troy et Albany partiront de Montréal à 2 h 30 P. M. et arrivent à New-York le lendemain à 8 h 30 A. M.

LES Passagers pour Boston, Worcester et les Stations à l'Est d'Essex, couchent à St. Albans ou à Passy et repartent le lendemain, arrivant à Boston plus tôt que par toute autre Route.

C'est la seule route pour laquelle on vend des billets directs. Prenez un billet direct et la Ligne Centrale du Vermont.

Four bills, informations, etc., s'adresser à PAUL MONDOU, Agent, 7 déca - 65, rue des Commissaires.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER BROCKVILLE !!!

OUVERT JOURNALIÈREMENT. LE PUBLIC est respectueusement informé que la SECTION ENTRE MONTREAL & BROCKVILLE SERA OUVERTE AUX PASSAGERS ET AU FRET POUR LUNDI, 19 NOVEMBRE.

LES TRAINS DE PREMIERE ET SECONDE CLASSE, laisseront la Station, POINTE ST. CHARLES.

Tous les jours durant l'Hiver, (sauf exceptions) à 5 h 30 A. M. arrivent à Brockville et à 10 h 30 A. M. arrivent à Montréal à 4 h 00 P. M.

Par les arrangements ci-dessus, ces trains sont en connexion avec ceux des CHEMINS DE FER D'OTTAWA, DE L'ESCOTIC ET DE FRANKFORD, pour et de la CITE D'OTTAWA.

D'autres informations peuvent être obtenues, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, Petite rue St. Jacques, Montréal.

AVIS. LE Soussigné offre en vente le steamer BEAUFREM, qui navigue actuellement entre Montréal et Terrebonne. Les conditions seront très libérales. S'adresser à bord au CAPT. BEAUCHEMIN.

P. MAYER, CONSTRUCTEUR DE MONUMENTS POUR CIMETIERES, NO. 187, RUE ST. CONSTANT.

M. MAYER a le plaisir d'annoncer au public de Montréal et à ses amis qu'il entreprendra la construction d'ouvrages de toutes sortes, concernant les MONUMENTS, ENTOURAGES DE LOGES ou de CAVEAUX dans le nouveau cimetière canadien, qu'on voudra bien lui confier.

Four preuve de son habileté dans cette ligne, M. M. a fait les ouvrages de construction par moi-même d'examiner les monuments qu'il a déjà construits, etc., etc., qu'il a fait pour les familles BOYER et PELTIER.

M. MAYER a le plaisir d'annoncer au public de Montréal et à ses amis qu'il entreprendra la construction d'ouvrages de toutes sortes, concernant les MONUMENTS, ENTOURAGES DE LOGES ou de CAVEAUX dans le nouveau cimetière canadien, qu'on voudra bien lui confier.

Four preuve de son habileté dans cette ligne, M. M. a fait les ouvrages de construction par moi-même d'examiner les monuments qu'il a déjà construits, etc., etc., qu'il a fait pour les familles BOYER et PELTIER.

NOUVEAU SALON DE RAFFRAICHISSEMENTS ET RESTAURANT FRANÇAIS.

MR. ALEXANDRE, si bien et si avantageusement connu du public de Montréal et des environs, ayant terminé ses engagements avec le propriétaire de l'EMPIRE SALOON, vient d'ouvrir, pour son propre compte, un salon de rafraichissements et un restaurant, rue St. Lambert (Côte St. Lambert), No. 5, en face de la demeure d'un Dr. Nelson, maître de cette ville.

M. Alexandre s'est procuré, pour ce nouvel établissement, des bougies qui ont un goût et une qualité tout-à-fait supérieurs, qu'il peut offrir en toute confiance aux amateurs les plus difficiles. On trouvera constamment chez lui des déjeuners, lunches et soupers très variés à la minute et avec toute la propreté possible. Son grand menu sera toujours fourni des articles les plus délicats du marché.

Il y a un jeu de quilles attaché à l'établissement. M. ALEXANDRE, 28 juil.

GASSELLIERS DEUX, TROIS ET QUATRE BRANCHES.

Harps pendans, Laps à corridors, Couteaux pour chamois à coucher, Ornaments de cheminées, Crochets de cheminées, "Style, de Gand", etc.

Verre de pied, verres de table, etc., etc., à VENDRE CHEZ ROBERT MITCHELL, Magasin de l'Est à gaz, 46, grand-rue St. Jacques, 6 oct.

AVIS. LE Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis que son hôtel à la Côte-à-Neige ou l'on peut se procurer des rafraichissements, à Montréal, 14 oct 1855-ak

COMPAIN. N. B. Il a aussi à la disposition des voyageurs son hôtel à la Côte-à-Neige ou l'on peut se procurer des rafraichissements, à Montréal, 14 oct 1855-ak

JOSEPH BEAUDRY, TAILLEUR, 17 Grande Rue St. Laurent, 17, MONTREAL.

REMERCE le public de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et le prévient qu'il a ouvert son ETABLISSEMENT de Tailleur à l'adresse ci-dessus, où il sera prêt à confectionner dans les derniers goûts, tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

CHARLES THOMAS, CONFISEUR, COIN DES RUES ST. LAURENT & VITRÉ

TOUT en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu, annonce qu'il est prêt de compagnie, et continuera, comme par le passé, à avoir en main toute espèce de CONFISERIE. Les marchands de la campagne sont invités à venir le voir: ses prix sont très modérés.

MONTEAL, 5 déca

LE VAPEUR A BASSE PRESSION "DOWN". Longueurs de 160 pieds, 160 chevaux, 22 22

Un Engin à balancier, cylindre, de 32 pouces 10 pieds de jet.

S'adresser à S. RISLEY, Bureau, 29, Grande rue St. Jacques, 27 oct.

DAVID LAURENT, COMMERCE DE GRAINS, CHARBON, SEL, etc., etc.

200 CHALDRON CHARBON NEW-CASTLE, Meilleure qualité, pour forgeron.

Bureau, 40, rue des Commissaires.

RESIDENCE, No. 26, RUE ST. LOUIS, Montréal, 31 oct.

RODDEN & MEILLER, MAGASIN DE POELLES ET MEUBLES EN FER, No. 71, G. RUE ST. JACQUES.

Garnitures de cheminées et Grilles, Fontaines à air chaud, registres et ventilateurs, Paillasse et portes en fer.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il a formé une société avec M. A. MEILLER, et leur demande de vouloir bien lui continuer leur patronage.

M. T. RODDEN, Secrétaire, Montréal, 9 janvier 1856

AVIS. NOUS avertissons le public, par le présent, de ne plus faire aucun LOAN ni payer aucun argent à un nommé LOUIS PAQUEN, de tels contrats ou paiements seront considérés par Nous, l'avancer, comme non avenue.

B. P. FAIGÉ & CIE, Montréal 13 déca, 1335-15-a

Moulin à Scies à vapeur. FAURIA toujours en mains les machines souvenement pour moulin à scie à vapeur, que je suis prêt à fournir aux prix suivants:

Engin et Chaudière à haute pression, de la force de 10 chevaux, 2180 0 0

Engin et Chaudière à haute pression, de 15 chevaux, 275 0 0

Engin et Chaudière à haute pression, de 20 chevaux, 375 0 0

Engin portatif de 25 chevaux, avec chaudière à vapeur, 450 0 0

Moulin à scie circulaire sur Cade en fonte, avec Poulies, Navettes, Ranges, Lames, etc., etc., 60 0 0

Je garantis que les engins ci-dessus sont d'une force double de celle indiquée, et qu'ils sont des machines durables.

Remarque qu'avec des moulins, votre combustible ne vous coûte rien, car toutes mes chaudières, montées d'un appareil pour recueillir les scories, s'alimentent en grande partie de cet article. Toute l'année, vous avez une force constante et sûre; vous pouvez choisir le lieu le plus facile d'établissement; vous pouvez commencer sans frais de dépenses de bâtisses.

La qualité de l'ouvrage exécuté à ma boutique est bien connue, et je suis toujours prêt à satisfaire aux moulins à scies à vapeur les plus considérables et les plus beaux du pays, ainsi que des engins destinés à construire par moi-même, MM. Gilmour & Cie; moulin de Trenton, Bytown, moulin à scie à vapeur, de Joseph A. Wood, etc., et moulin à scie de Haslow Cove, W. E. Frier, etc., Québec, et ce dernier engin est le plus considérable qui fonctionne dans l'Amérique du Nord.

F. E. GILBERT, Beaver Foundry, West End St. Joseph, Street, Montréal, 29 déca-1855

HUITRES FRAICHES. ON VIENT DE RECEVOIR A L'EMPIRE SALOON, (Restaurant Français), SUR LA RUE BONSÉCOURS, DES HUITRES FRAICHES, Venant de Portland.

POISSONS FRAIS Venant de la Mer.

On peut fournir les familles privées à toutes heures dans ce Restaurant et avec des mets les plus recherchés, d'une qualité supérieure à celle que l'on peut trouver sur nos marchés et à meilleur marché que l'on pourra les acheter ailleurs.

Mr. François a pour cet effet loué toute la maison qu'il occupe actuellement.

3 avril-1856 F. FRANCISCO.

A VENDRE, UN POUDOIR D'EAU, de 4 ou 8 rangées de pierres, avec 200 pieds de terrain ayant front sur le canal, sur plus de cent pieds de profondeur, et sur le côté sud de ce canal adossés de l'écluse St. Gabriel.

Possession immédiatement. S'adresser à A. CANTIN, Montréal, "Marine Works", 6 oct.

AVIS. TOUTES personnes entendues à la succession de feu JOHN ORR, en son vivant de la cité de Montréal, hôtelier, sont requises de faire un paiement immédiat au soussigné, à son Bureau, coin de la Grande Rue St. Jacques et Place d'Armes, et celles à qui la succession doit être versée d'envoyer leurs comptes dûment attestés à M. J. A. M. SMITH, N. P., ou à JOHN ELLIOT, Tuteur aux mineurs.

23 janv-1856

PERDU. ENTRE Boucherville et Montréal, une MALLE renfermant des hardes, chemises, etc., etc. Celui qui la rapportera au bureau, recevra du propriétaire de ces effets, une riche récompense.

16 janv.

A LOUER A SAINT-HYACINTE. Possession donnée de suite et point de loyer à payer jusqu'au premier mai prochain.

CE beau et grand magasin situé sur la place du marché, à St. Hyacinthe, dernièrement occupé par Chas. Leclerc, etc., avec la cour et les bâtiments qui en dépendent. S'adresser à Montréal à JOHN JORDAN, etc., et à St. Hyacinthe, au Dr. GEORGE LECLEERC.

23 janv-1856

AVIS. TOUTES personnes entendues à la succession de feu JOHN ORR, en son vivant de la cité de Montréal, hôtelier, sont requises de faire un paiement immédiat au soussigné, à son Bureau, coin de la Grande Rue St. Jacques et Place d'Armes, et celles à qui la succession doit être versée d'envoyer leurs comptes dûment attestés à M. J. A. M. SMITH, N. P., ou à JOHN ELLIOT, Tuteur aux mineurs.

23 janv-1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

PAYEZ VOS COTISATIONS, TAXES, & C.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, le 12nu 8 janv 1856

A VENDRE. UN superbe emplacement, situé dans le village de Longueuil, dans la rue St. Jacques, de 108 pieds de front sur 88 de profondeur, bâti d'une belle maison en bois de 40 pieds sur 30. Le dit emplacement sera vendu à prix très criées comode, qui auront lieu, pendant trois dimanches, à la porte de l'église de Longueuil.

Pour les conditions, s'adresser à ce Bureau, ou au Soussigné à Longueuil.

THÉODORE CHARBONNEAU, 19 janv-1856

AVIS est par le présent donné à toutes personnes entendues envers la Cité pour COTISATIONS, TAXES, etc., de venir sans délai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel de Ville, et de payer les montants qu'elles doivent respectivement, dans la manière prescrite par la loi, et à défaut de ce faire, toutes telles personnes sont avertis qu'elles seront poursuivies et condamnées à l'indemnité pour obtenir le paiement des montants dus par elles.





